

Politique de cohésion et changement climatique

Bordeaux, 18 octobre 2007

Rosario Bento Pais

Commission Européenne – Direction générale pour l'Environnement



Sommaire

- Rôle des Fonds structurels et du Fonds de cohésion
- Cadre réglementaire
- Meilleures pratiques

get to grips with
**climate
change**



Luttons contre le changement climatique !



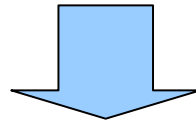
Rôle des Fonds structurels dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à cette évolution



Intégrer le changement climatique dans la politique de cohésion de l'UE (1): stade de l'évaluation

Recourir aux instruments existants tels que l'évaluation environnementale stratégique (EES) et l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE).

Les exigences définies par les deux directives EES et EIE sont destinées à éviter que des projets potentiellement dommageables ne bénéficient de financements au titre des FS/du FC.



L'évaluation des impacts sur les facteurs climatiques est prévue par les deux directives. Idéalement, il conviendrait inclure de manière rigoureuse et systématique l'évaluation des émissions de GES & l'incidence du changement climatique.



Intégrer le changement climatique dans la politique de cohésion de l'UE (2): perspectives en termes de projets

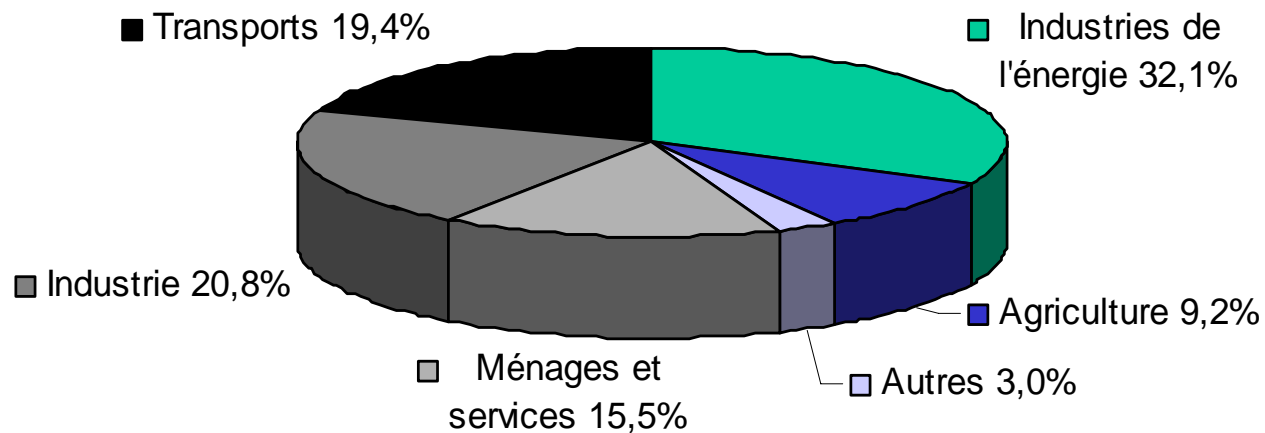
Nous devons agir au niveau local. Les mesures d'atténuation et d'adaptation pour lutter contre le changement climatique peuvent être financées par les Fonds structurels. En vertu du règlement sur le Fonds européen de développement régional et, en particulier, au titre de l'objectif de convergence (article 4), onze priorités sont définies, comprenant:

- l'investissement dans le domaine de l'environnement – aides visant à atténuer les effets des changements climatiques;
- la prévention des risques naturels;
- les stratégies intégrées pour des transports propres;
- les investissements liés à l'énergie, notamment pour développer les énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique.



L'atténuation, un défi: il n'existe pas de remède miracle pour réduire les émissions de GES

Sources des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'UE





L'atténuation en pratique dans le cadre de la politique de cohésion (I)

Les orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion (OSC 2007-2013) définissent comme axes prioritaires:

- les infrastructures de traitement des eaux usées et des déchets;
- la gestion des ressources naturelles;
- la décontamination des terres;
- le transport durable;
- l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.



L'atténuation en pratique dans le cadre de la politique de cohésion (II)

Les aides communautaires doivent soutenir les projets visant la réduction des émissions.
Exemples:

- niveau élevé d'efficacité énergétique dans tous les nouveaux bâtiments et les reconstructions;
- moindre consommation de carburant/combustible des nouveaux véhicules automobiles et de l'ensemble des machines et équipements;
- énergies renouvelables répondant aux spécificités de chaque pays;
- développement de modes de transport propres.



L'adaptation, une nécessité en Europe

- Le changement climatique a une incidence significative sur la probabilité et la menace de risques naturels dans toutes les régions.
- La politique de cohésion vise à réduire les disparités entre les régions de l'UE. Or, le changement climatique n'affecte pas toutes les régions de la même façon et risque **d'accroître davantage les disparités**.
- La détermination de l'incidence climatique («climate proofing») de tous les projets d'investissements à moyen et long termes n'est pas un luxe, mais une nécessité économique et elle doit être une première étape.
- La politique de cohésion doit soutenir des projets d'adaptation spécifiques.



L'adaptation en pratique dans le cadre de la politique de cohésion

- Incidences sur le cycle de l'eau et sur la gestion des ressources en eau, prévisions des phénomènes extrêmes
- Ressources marines, zones côtières et tourisme
- Agriculture et sylviculture
- Biodiversité
- Planification régionale, habitat, infrastructures publiques et de l'énergie,
- Planification urbaine et construction

- Peut être financée par les Fonds structurels au titre de la prévention des risques.
- L'adaptation est pris en compte à des niveaux très divers dans les États membres.



Où rechercher les meilleures pratiques?

- Instrument français de neutralité du carbone
- «Verdissage» (Greening) des politiques de développement régional
<http://www.environment-agency.gov.uk/>
- Documents de réflexion
<http://www.environment-agency.gov.uk/grdp>
- European Network of Environmental Authorities Climate Change and Cohesion Policy Working Group
(http://ec.europa.eu/environment/integration/cohesion_policy_en.htm)
- Projet Espace: placer l'adaptation au coeur de l'aménagement du territoire
<http://www.espace-project.org/>
- Cities for climate Protection (ICLEI) (Des villes pour la protection du climat)
<http://www.iclei.org/index.php?id=800>
- Nouveaux projets dans le cadre de INTERREG :
 - INTERREG III C - Programme « AMICA – Adaptation and Mitigation an Integrated Climate Policy Approach »
<http://www.intereeg3c.net>
 - Regions for Economic Change (REC)
http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/index_en.cfm



Conclusions I: des possibilités énormes à saisir !

- Nécessité d'intervenir de façon urgente pour réduire les émissions de GES.
- Nouvelle révolution industrielle – une chance unique pour intégrer la décarbonisation de l'économie dans la politique de cohésion.
- Les nouvelles infrastructures cofinancées arborant le logo UE peuvent se révéler très utiles pour illustrer la faisabilité d'un développement à faible intensité de carbone.
- Le moment est venu de prendre pleinement en compte les incidences possibles du changement climatique sur les investissements à long terme en infrastructures et d'adapter en conséquence la conception de ces dernières.
- L'évaluation systématique des effets des GES et des risques liés aux incidences du changement climatique est la première étape («climate proofing»).



Conclusions II

- Les mêmes principes doivent s'appliquer:
 - à tous les nouveaux investissements en infrastructures;
 - à la planification et au développement des systèmes de transport;
 - aux constructions et à la reconstruction;
 - à la gestion des eaux.
-Indépendamment de l'origine des aides



Changement climatique & soutien financier: instruments communautaires



Instruments communautaires

- Le budget communautaire total pour la période 2007-2013 s'élève à environ 864,3 milliards EUR, incluant:
 - le 7^e PC-RDT (7^e programme-cadre);
 - les Fonds structurels / Fonds régionaux;
 - la PAC (politique agricole commune);
 - le PIC (programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité).
- Examen budgétaire à mi-parcours / prochaine perspective financière 2014.



Merci de votre attention

http://europa.eu.int/comm/environment/climat/home_en.htm

http://ec.europa.eu/environment/climat/future_action.htm

http://ec.europa.eu/energy/energy_policy/index_en.htm